

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 OCTOBRE 2015 A 20 HEURES

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER**, Maire d'ILLFURTH

Présents :

Messieurs et Mesdames : **Benoît GOEPFERT** , **Danielle BUHLER** , **Fabienne BAMOND**,
Bernard GANSER , **Jean WEISENHORN** , **Jean KLEIBER**, **Bertrand MARCONNET**, **Renée
SIMON**, **Francis BOCHENEK**, **Régine DOLLE**, **Véronique GEHIN**, **Benoît WOLF**, **Anne
SEITHER**, **Pierre LEHE**, **Anne-Catherine SCHOENIG**, **Emilie ERISMANN**, **Myriam
TOLLINI/SUTTER**

Absents excusés et ont donné procuration :

Messieurs et Mesdames : **Pierre Paul KIENZ** à **Francis BOCHENEK**, **Christian SCHIRLIN** à
Christian SUTTER, **Christine BERNARD** à **Benoît GOEPFERT**, **Carine TSCHIEMBER** à **Fabienne
BAMOND**, **Pierre GANSER** à **Bernard GANSER**

Secrétaire de séance : **Madame Andrée HORN**

---oOo---

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue au public et aux conseillers présents.

---oOo---

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015
- 2) ZAC du Feldele – projet Carré de l'Habitat
- 3) FINANCES
 - a) Frais de mission des élus au congrès des maires
 - b) Subvention exceptionnelle de fonctionnement aux clubs sportifs
- 4) FORET – état de prévisions des coupes 2016
- 5) Syndicat départemental d'électricité : adhésion de la communauté des communes du Ried
- 6) Rapport d'activité 2014 de la communauté de communes du secteur d'Illfurth
- 7) Divers

---oOo---

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

2) ZAC du Feldele

Le maire accueille :

- Monsieur Guillaume GUTZWILLER, du carré de l'habitat de Mulhouse, groupe VIVIALYS
- Monsieur Alexandre PETIT directeur des opérations en Franche-Comté
- Madame Claudia LAMOTTE MUHE, architecte à Hochstatt

Monsieur GUTZWILLER présente le groupe Vivialys et tout particulièrement le Carré de l'habitat qui réalise de l'habitat en individuel groupé.

Sur le terrain d'une surface de 17 ares, en face de la construction en cours, il propose l'implantation de deux pavillons de 4 logements en duplex. Madame LAMOTTE MUHE détaille les plans des constructions : cuisine, salon-séjour, terrasse en rez-de-chaussée, 3 chambres, salle de bains à l'étage.

La surface des logements varie entre 82 et 92 m². Chaque logement est autonome avec jardin privatif. Un règlement collectif définira l'aspect extérieur (façades, jardins, clôtures). Les logements sont livrés seize mois après l'autorisation de construire. Ils seront conformes à la réglementation thermique 2012.

Le prix moyen d'un logement est de 198 000 €.

DOMIAL devait nous fournir le CRACL 2014 pour nous permettre de statuer sur le prix de vente du terrain. Le CRACL sera soumis au conseil municipal en novembre prochain.

Le prix au m²/surface plancher est de 210 € HT

La surface de plancher construite répartie sur les 8 logements est de 720 m²

Soit un prix de 151 200 € HT pour la parcelle de 17 ares.

Monsieur Jean KLEIBER s'interroge quant au prix de vente du terrain. Les nouveaux projets sont moins denses et génèrent donc moins de recettes. Il pense qu'il faudrait revoir les prix en général.

Le maire remercie Madame LAMOTTE MUHE et Messieurs GUTZWILLER et PETIT pour les explications fournies. Ces derniers quittent la séance.

Le conseil municipal se prononcera sur ce projet lorsqu'il aura les éléments financiers, lors de la séance de novembre.

Madame Régine DOLLE arrive.

---oOo---

3) FINANCES

a) Frais de mission des élus au congrès des maires

Messieurs Christian SUTTER, maire et Bernard GANSER, adjoint participeront au congrès des maires qui se tiendra du 17 au 19 novembre 2015 à Paris. Ce congrès toujours très intéressant propose des ateliers, des débats et un hall d'exposition des équipements communaux.

Les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge par la commune.

Délibération : Frais de mission des élus

Vu l'article L.2123.18 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article 10 du décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'état

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

Messieurs Christian SUTTER, Bernard GANSER ne participent pas au vote

Le conseil municipal

POUR 19

Contre 0

Abstention 0

MANDATE Messieurs Christian SUTTER, maire et Bernard GANSER, 4^{ème} adjoint pour participer au congrès des maires du 17 au 19 novembre 2015.

PREND en charge les frais de mission de Messieurs Christian SUTTER et Bernard GANSER.

DECIDE la prise en charge des frais réels d'hébergement de déplacement et d'hébergement des intéressés dûment mandatés

PREND en charge les frais d'inscriptions soit 90 € x 2 personnes = 180 €

DIT que les crédits sont prévus au budget 2015, article 6532

b) Subvention exceptionnelle de fonctionnement aux clubs sportifs

Les clubs sportifs (basket et football) concernés par le versement de la subvention de fonctionnement ont adressé leur bilan financier de la saison 2014/2015. Le maire propose donc de leur verser les subventions prévues.

DELIBERATION : VOTE DE SUBVENTIONS

Vu le code général des collectivités locales

Vu la subvention n° 25, subvention de fonctionnement à répartir aux clubs sportifs, de 8 000 €, (huit mille euros) inscrite au budget 2015 (page 34)

Vu le décompte financier du cercle Saint Martin Basket

Vu le décompte financier du football club d'Illfurth

Le Conseil municipal

Pour 23

Contre 0

Abstention 0

DECIDE d'accorder une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au cercle Saint Martin – basket – d'Illfurth

DECIDE d'accorder une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au football club d'Illfurth.

---oOo---

4) FORET – ETAT DES PREVISIONS DES COUPES

Le maire présente le programme d'exploitation 2016.

Les parcelles concernées par la coupe sont visionnées et commentées ainsi que l'état de prévision des coupes.

Le bois d'œuvre concerne le bois d'industrie de qualité

Le bois d'industrie concerne le BIL, palettes, caisses

Le volume non façonné concerne les fonds de coupe.

Il est prévu une coupe de 1967 m³ pour une recette brute de 71 070 € HT

Les frais de débardage, d'abattage et de façonnage sont estimés à 31 550 € HT

Il reste une recette nette de 35 400 € HT après déduction des honoraires dus à l'ONF.

Les coupes dans les parcelles 5, 11 et 17 étaient prévues en 2015 mais n'ont pas été réalisées. Les bois ont été marqués et doivent être intégrés dans le nouveau plan de coupe.

Monsieur DAUVERGNE a réservé la parcelle 5 pour le bois de chauffage.

Toutes les coupes prévues sont proposées sachant qu'elles ne seront pas toutes réalisées.

Le cours du bois augmente et la période est propice à la vente.

Le maire propose une sortie en forêt le samedi 21 mai 2016.

DELIBERATION : FORET COMMUNALE
Programme des travaux d'exploitation
Etat de prévision des coupes

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le programme prévisionnel des travaux d'exploitations

Vu le report les années précédentes des parcelles 5, 11a et 17

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

APPROUVE le programme des travaux d'exploitation – état des prévisions des coupes 2016 concernant la forêt communale estimé à 1967 m³

PREND acte que le bilan net prévisionnel sera de 35 400 € HT

CHARGE monsieur le maire de la signature de ce programme.

---oOo---

5) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE
Adhésion de la communauté de communes du Ried

Le syndicat départemental d'électricité et de gaz regroupe actuellement 343 communes desservies par ERDF dans le département.

La communauté de communes du Ried de Marckolsheim soit 17 communes bas-rhinoises avec 19 193 habitants a demandé son adhésion au syndicat pour le transfert des compétences « électricité » et « gaz ».

Les conseils municipaux des communes membres du syndicat doivent donner leur avis sur cette adhésion. Pour valider l'adhésion, cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

La suppression des syndicats est envisagée. Mais si l'utilité du syndicat d'électricité est avérée, il pourra poursuivre son activité. Le syndicat aide et conseille les collectivités et participe au financement de l'enfouissement des réseaux.

DELIBERATION : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 3 septembre 2015 demandant l'adhésion au Syndicat pour les compétences « électricité » et « gaz » à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 7 septembre 2015 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim adhère au Syndicat afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et de gaz à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a accepté par délibération du 7 septembre 2015, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, avec effet au 1^{er} janvier 2016 ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

---oOo---

6) RAPPORT D'ACTIVITE 2014 de la communauté de communes d'Illfurth

Chaque conseiller a été destinataire du rapport d'activité 2014 établi par la communauté de communes du secteur d'Illfurth.

Délibération : Présentation du rapport d'activité 2014 de la communauté de communes d'Illfurth

VU le rapport établi par la communauté de communes du secteur d'Illfurth

APRES avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

PREND acte du rapport d'activité 2014 de la communauté de communes du secteur d'Illfurth.

---oOo---

7) DIVERS

Mairie – hall d'entrée rénovation

Lors d'un précédent conseil, il a été mentionné que le hall d'entrée était sombre et que les peintures étaient à rafraîchir. Après consultation de diverses entreprises, deux scénarios sont proposés :

Scénario 1

Réfection des peintures, traitement des fissures	8 270 € TTC	
Remplacement des appliques	1 060 € TTC	total 9 330 € TTC

Scénario 2

Réfection des peintures	4 990 € TTC	
Création de faux plafond	3 500 € TTC	
Remplacement des appliques	1 060 € TTC	total 9 950 € TTC

Après discussions, le choix se porte sur la réfection des peintures avec traitement des fissures et il a été décidé de demander un complément de prix pour le remplacement des luminaires. Ce point sera traité lors du prochain conseil.

Remerciements reçus en mairie

Monsieur Armand WOLF, à l'occasion de ses 91 ans

Madame Carine TSCHIEMBER, à l'occasion de la naissance de son fils Léon

--

Tri sélectif

Madame Régine DOLLE signale que les sacs rouges se déchirent facilement.

--

Aire de jeux école maternelle

Madame Renée SIMON signale que de l'eau stagne dans les structures de l'aire de jeux. Des solutions techniques vont être recherchées.

La commission sociale s'est réunie pour organiser la fête des aînés le 29 novembre prochain. Tous les commerces illfurthois ont été sollicités. Les hommes du conseil sont sollicités pour servir l'apéritif.

--

Le département a refait la route de Spechbach avec un nouvel enrobé qui n'a pas vraiment tenu. Il a repris les 2/3 de la route avec le même produit qu'à Spechbach-le-Bas et sur 1/3 il a laissé le nouvel enrobé, comme valeur de test pendant l'hiver.

--

Monsieur Bertrand MARCONNET conteste le gravillonnage effectué par le département dans la traversée du village. Le conseil municipal est unanime quant à la mauvaise réalisation des travaux. Un courrier sera adressé au département en ce sens.

--

Le marquage routier est à refaire dans une bonne partie de la commune. Vu que les travaux se situent en agglomération, le marquage est à la charge de la commune. Priorité sera donnée pour le marquage de la route de Spechbach.

--

Monsieur Bertrand MARCONNET intervient suite au courrier adressé aux riverains du Sun Pub. Le maire informe qu'à ce jour, le Sun Pub n'est pas référencé au niveau de la sous-préfecture. Une visite « inopinée » de la commission de sécurité aura lieu prochainement. La sous-préfecture attend le rapport de la gendarmerie pour organiser une réunion de travail avec les différentes parties (VNF, gendarmerie, commune...). Au cours de cette réunion, différents leviers permettant de restreindre le public seront mis en place.

--

Eglise évangélique

Suite au conseil du 14 septembre, le courrier adressé en recommandé n'a pas été retiré par l'intéressé. Aucune demande d'ouverture n'a été enregistrée en mairie et de ce fait la commission de sécurité ne peut pas donner son avis.

--

Commerces Cœur d'Illfurth

Le syndic des copropriétaires se réunira jeudi 15 octobre prochain. Les points suivants seront soumis à accord : le garage à vélos, le plan incliné, la ventilation pour le local du fromager, la pose d'un totem reprenant les commerces et annonçant le parking.

--

Accidents et vitesse excessive

Deux accidents ont eu lieu ce weekend sous le pont en venant de Zillisheim.

Un contrôle de vitesse a été effectué par la gendarmerie hier après-midi. Une vitesse a été relevée à 151 km/h au lieu des 50 km/h prévus !

Le prochain séminaire a été fixé au 16 janvier prochain suite au sondage sur internet.

--

Pays du Sundgau

Invitations aux commissions thématiques pour la réalisation du document d'orientations et d'objectifs (Scot)

--

Madame Fabienne BAMOND rappelle la soirée Brel par les Oiseaux de Passage, le vendredi 16 octobre à 20h à la maison des œuvres.

Elle rappelle aussi les spectacles à la filature le 10 novembre et les 4 et 5 décembre prochain.

--

Intercommunalité

Le préfet a présenté un projet le 9 octobre dernier. Les communes sont appelées à donner leur avis. Le maire propose d'organiser une commission réunie pour en discuter. Chaque commune devra donner son positionnement. Des dates seront soumises pour avis aux conseillers.

--

Le prochain conseil aura lieu le 9 novembre prochain.

--

L'ordre du jour est épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 22h45.